

DMC – Dreamusical Company

DEROULEMENT - HORAIRES & CONDITIONS GENERALES STAGES D'ETE 2022

Stage I : du 25 au 30 juillet 2022

Stage II : du 15 au 20 août 2022

Durant la semaine choisie, les participants vont travailler sur 3 chansons pour les interpréter et les danser en fin de semaine lors d'un spectacle public, ainsi que des chansons en solo/ duo/ trio avec micro.

La représentation se fera sur place à la DMC et sera filmée par un réalisateur professionnel.

Horaires :

Du lundi au samedi, de **14h00 à 15h50** / PAUSE goûter , (**boissons et glaces offertes**)
reprise de **16h20 à 18h00**

le samedi: raccord spectacle dès 14h - **show à 19h30**

+ quelques heures supplémentaires dès le mardi, avant 14h et /ou après 18h,
afin de travailler les chansons individuelles (solo/duo/trio) avec micro)

Dès réception du formulaire rempli, et si le nombre minimum d'inscriptions est validée, un acompte de 20% vous sera demandé pour garantir votre place dans le stage.

Le solde devra cependant être payé 10 jours avant le début du stage.

Le nombre de participant maximum étant limité à 12,

le montant de 360.- chf est dû pour tout désistement à moins de 10 jours du début du stage choisi (sauf certificat médical).

En cas d'annulation, au plus tard 20 jours avant le début du stage, l'acompte de 20% reste dû, le solde éventuel déjà payé sera restitué.

De même, dès le stage commencé, aucun remboursement ne pourra être effectué (sauf certificat médical).

DMC – Dreamusical Company

REGLEMENT INTERNE

L'école est un espace non-fumeur.

Les chaussures de ville ne sont pas autorisées dans le studio, baskets propres à semelles non marquantes ou autres suggérées.

Accès au studio et vestiaires

Par mesure d'hygiène, les participants sont priés de ne pas introduire des aliments et des boissons sucrées dans le studio de danse et de maintenir l'ordre et la propreté dans les vestiaires.

Ils sont également tenus de respecter le matériel mis à leur disposition.

Responsabilité de l'école

L'école ne couvre pas les risques de maladie ou d'accident, chaque participant doit être assuré personnellement.

L'école décline toute responsabilité en cas de vol, perte, oubli.

Il est conseillé de ne laisser aucun objet de valeur dans les vestiaires (portable, bijoux, argent...)